

Délimitation des Territoires des Villages et Conflits. Trajectoires Communautaires de Reconstruction du Lien Social à Yaoude (Ouest Ivoirien)

Georges KOUAME

Enseignant-chercheur à l’Institut d’Ethno-Sociologie

Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan-Cocody

Résumé :

La Côte d’Ivoire, dans le cadre de sa politique nationale de sécurisation foncière rurale a adopté plusieurs mesures favorisant la protection de son patrimoine foncier national. Parmi ces mesures ou dispositifs, on peut mentionner les opérations de délimitation des parcelles villageoises et celles des limites entre les villages.

Cette dernière, dans sa mise en œuvre relève de multiples conflits fonciers entre les villages.

Ainsi, cette étude vise à analyser les causes profondes de ces conflits engendrés par la délimitation des territoires des villages et à comprendre et expliciter les trajectoires locales de règlement des conflits induits.

Au plan méthodologique et théorique, elle adopte une démarche qualitative, processuelle dans la tradition de la sociologie d’Andrew Abbott (2017) et constructiviste, dans la perspective Berger et Luckmann (1966).

Cette dernière repose sur la combinaison des données empiriques collectées auprès des parties prenantes villageoises, des autorités administratives et des sources documentaires. Les résultats obtenus montrent comment l'espace socio-historique de Yaoudé, soumis aux enjeux socio-économiques et politiques, devient une arène de luttes entre les familles détentrices des droits coutumiers sur les terres d'une part, et les villages voisins d'autre part. Dans l'espace villageois, la délimitation des territoires entre les différents villages permet aux acteurs de réévaluer leur rapport avec la terre.

Par ailleurs, avec l'augmentation des conflits, les rôles et stratégies mis en œuvre par les familles, les chefferies villageoises, les femmes et les jeunes s'inscrivent dans un processus de reconstruction et de reconnaissance sociale des frontières entre villages voisins.

Mots clés : Délimitation, conflits, foncier, villages, territoires, Yaoudé.

Summary :

Côte d'Ivoire, as part of its national rural land security policy, has adopted several measures to secure its national land heritage. Among these measures or devices, we can mention the operations of demarcation of village parcels those of the boundaries between villages. The latter, in its implementation, reveals multiple land conflicts between villages.

This study aims to analyze the root causes of these conflicts generated by the delimitation of the territories of the villages and to understand and explain the local trajectories of resolution of the induced conflicts. On a methodological and theoretical level, it adopts a qualitative approach in the tradition of the process sociology of Andrew Abbott (2017) which prioritizes the analysis of local dimensions in the diagnosis of social facts.

The analysis is based on a combination of empirical data collected from village stakeholders, administrative authorities and documentary sources. The results show how the socio-historical Yaoudé village space, subject to socio-economic and political issues, becomes an arena of struggles between families holding customary rights over land on the one hand, and neighboring villages on the other.

In the village area, the delimitation of territories between different villages allows actors to revisit their relationship with land. The study also shows, in the face of increasing conflicts, the roles and strategies implemented by families, village chiefs, women and youth in the process of reconstruction and social recognition of boundaries between neighboring villages.

Keywords : Delimitation, conflicts, Land, villages, territories, Yaoudé.

Introduction

En Côte d'Ivoire comme ailleurs en Afrique au Sud du Sahara, les États modernes ont confié à l'autorité judiciaire le pouvoir de règlement des conflits fonciers. Et pourtant, de tout temps, les sociétés traditionnelles villageoises ont développé des mécanismes endogènes et efficaces de règlement de leurs différends liés à la gestion des ressources naturelles y compris la terre.

La littérature abonde sur les conflits fonciers (Chauveau, 1998 ; 2000 ; Colin, 2007 ; Koné, 2006 ; Kouamé, 2010) mais traite de la délimitation des territoires entre villages, dans le cadre du programme gouvernemental de sécurisation des terres agricoles et des conflits générés par la logique étatique de démarcation des droits fonciers dans le cadre de l'opération de fixation des territoires administratifs à l'échelle des villages. Cette étude est une réflexion sociologique sur les trajectoires locales de gestion des conflits fonciers liés à la délimitation des territoires des villages en Côte d'Ivoire, à partir de l'exemple du village de Yaoudé dans l'Ouest ivoirien. Prévu par la réglementation n°2013-296 du 02 Mai 2013 portant définition de la procédure de délimitation des territoires des villages, les opérations de délimitation entre les villages sont confrontées à de nombreux conflits dont la gestion fait appeler à plusieurs instances ou autorités (Falle, 2018 ; Kelguingale, 2018). Quels sont les raisons à l'origine des conflits et quels sont les processus endogènes et interactifs de règlement des conflits entre les villages. A Yaoudé, les communautés en cas de conflit foncier ont recours prioritairement aux mécanismes institutionnels coutumiers de règlement plutôt qu'au dispositif étatique. Quels sont les facteurs explicatifs du choix de l'autorité coutumière au détriment de l'autorité étatique dans la gestion des conflits provoqués par les opérations de démarcation des territoires entre les villages ? Quels sont les acteurs impliqués dans la résolution de ces conflits fonciers ? Comment les acteurs construisent les liens déconstruits par les conflits liés à la délimitation des territoires entre les villages ? Cette présente contribution s'inscrit dans le référentiel théorique constructiviste (Berger et Luckmann, 1966 ; 2012). Elle vise à étudier les raisons à l'origine des conflits engendrés par la délimitation des territoires des villages et à comprendre

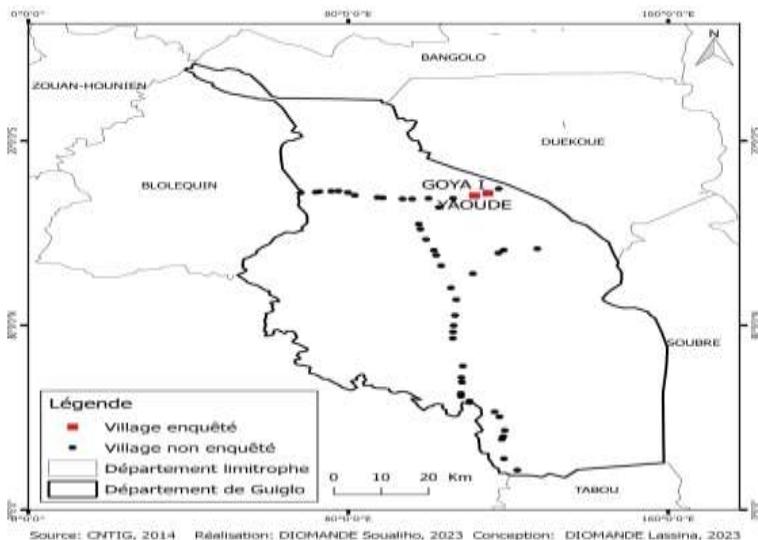
et expliquer les processus locaux de règlement des conflits par les acteurs villageois.

1. Méthodologie

La présente étude a été menée à Yaoudé dans la sous-préfecture de Guiglo (cf. Carte 1). La recherche documentaire, l'observation directe et le guide d'entretien ont été utilisés dans la collecte des données empiriques. Les personnes interrogées ont été sélectionnées selon leur connaissance et décret d'implication dans les instances intra et inter-villageois de règlement des conflits en rapport avec le foncier. Il s'agit de la chefferie villageoise, des chefs de familles, des jeunes, de la chefferie terrienne, de l'autorité préfectorale, de l'opérateur technique-topographe, des femmes.

L'analyse de contenu a été privilégiée dans le traitement des discours des acteurs. Elle porte sur les corpus de données produits lors des entretiens semi-directifs. Son application implique la mise en relief d'un ensemble de procédures techniques relativement précises qui se rapporte au calcul des fréquences ou des cooccurrences des termes utilisés (Quivy et al, 1995). De façon pratique, nous avons procédé par le repérage de la fréquence des thèmes et des symboles qui sont consignés dans le discours des enquêtés en affectant des codes dans l'optique de construire des catégories ayant une signification sociale en rapport avec les trajectoires de règlement des litiges lors de la démarcation des limites du territoire du village de Yaoudé, dans la sous-préfecture de Guiglo.

Carte 1 : carte des villages enquêtés



2. Résultats

2.1. Rôle des acteurs dans la gestion des conflits fonciers liés à la délimitation des villages

2.1.1. Les grandes familles dans la gestion des conflits fonciers à Yaoude

Les grandes familles jouent un rôle significatif dans la gestion des conflits fonciers liés à la délimitation des territoires villageois, en particulier dans les contextes où les traditions locales et les systèmes de gouvernance coutumière sont prédominants. L'approche de règlement des familles privilégie la conciliation, en témoignent les propos de ce chef de la communauté mossi : « lorsque le projet délimitation a été interrompu suite aux palabres qui existaient sur la limite là

entre les deux villages, le sous-préfet même est venu avec sa délégation mais le problème était toujours là. C'est comme ça les chefs des grandes familles d'ici se sont déplacés pour aller dans le village voisin [Goya 1] pour parler avec eux, c'est comme ça ils ont trouvé solution à ce palabre et ils ont fait la délimitation des deux villages ». Ce membre de la grande famille Tiely du village voisin partage cette idée en ces termes : « on a reçu une commission de la part du chef du village de Yaoudé pour une rencontre. C'est comme ça on a trouvé une date ils sont venus parler de tout ce qui se passait autour de nos limites. Et comme ils sont nos voisins directs, depuis très longtemps nous vivons ensemble ici, on s'est entendu sur une limite consensuelle pour permettre au projet de délimitation d'avancer vu que c'est pour notre bien et celui de nos enfants. C'est comme ça on est parvenu à trouver notre limite sur la rivière là-bas derrière l'école primaire ». Les grandes familles, détentrices traditionnelles des droits coutumiers sur les terres bénéficient de légitimité dans le règlement des conflits.

Ces grandes familles ont le droit ou le devoir de participer à l'arbitrage des conflits fonciers selon des pratiques coutumières. Elles peuvent être consultées pour aider à interpréter les normes et les règles coutumières qui régissent la propriété foncière. Les propos ci-dessous attestent de ce statut social : « *les conflits qui opposaient nos villages depuis qu'on a commencé le projet de délimitation nous ont fatigué et très fatigué. C'est comme ça en tant que grande famille, on s'est dit, il nous revient en tant que les premiers occupants de ce village c'est à nous de nous mettre ensemble avec nos voisins pour trouver une solution* ». Pour renchérir, un enquêté de la famille Doo à Yaoudé déclare lui aussi : « *nous avons commencé par envoyer des délégations à nos voisins de Goya 1 pour des rencontres. Sinon on pouvait s'asseoir et continuer dans le*

conflit, bloquer le projet de délimitation, mais si on le faisait ainsi, il faut dire que ça serait une difficulté pour nous ou pour nos enfants de demain. Il faut dire les temps ont évolué, hier nos parents ne parlaient pas de délimitation car ils avaient le sens de la vérité... ». Le rôle d'arbitrage que jouent les grandes familles dans les communautés est un outil efficace pour parvenir en termes de conflits communautaires.

2.1.2. Les « sages » dans la gestion des conflits liés à la démarcation des terres

Les sages, qui sont généralement des membres respectés et âgés de la communauté, jouent un rôle extrêmement important dans la résolution des conflits fonciers. Leur expérience de vie, leur sagesse et leur connaissance des traditions locales en font des médiateurs naturels et efficaces. Ces rôles que jouent ces acteurs tournent autour des points suivant. Les sages sont responsables de faciliter les négociations entre les parties en conflit. Ils organisent des réunions, permettent aux parties de s'exprimer, écoutent attentivement leurs préoccupations et veillent à ce que le dialogue reste constructif. Ensuite, l'objectif des sages est de parvenir à des compromis acceptables pour toutes les parties impliquées dans le conflit foncier. Ils travaillent pour trouver un terrain d'entente où chaque partie peut obtenir une satisfaction minimale de ses intérêts. Pour appuyer cette analyse, le chef du village de Yaoudé démontre en ces termes : « *le chef de canton est venu ici pour nous aider à trouver une solution à la limitation mais, après son passage, les gens n'étaient pas d'accord, c'est ainsi, les sages eux même avec les autres sages de l'autre village ont trouvé un consensus et cela a été acceptable c'est ainsi qu'aujourd'hui, ce problème a été résolue et nous avons trouvé une limite consensuelle* ».

En contribuant à la résolution des conflits fonciers, les sages jouent un rôle essentiel dans le maintien de la cohésion communautaire. Ils préparent la paix au sein du village en empêchant que les conflits fonciers ne dégénèrent en divisions communautaires ou en violence. Cette idée est partagée par un enquêté dans le village de Yaoudé en ces termes : « *Les sages de notre communauté ont toujours été les gardiens de la paix. Leur rôle dans la résolution des conflits fonciers a empêché que de simples litiges ne se transforment en profondes divisions au sein du village* ».

Dans cette même approche, un enquêté de la famille Zian qui selon lui : « *les sages agissent comme des médiateurs neutres dans les conflits fonciers, et grâce à leur sagesse et leur respecté, ils parviennent souvent à trouver des solutions acceptables pour toutes les parties en conflit* ». De son côté Gf. du village Goya 1 Interviewer lors de nos entretiens s'exprime en ces mots : « *la préservation de la paix dans notre village repose en grande partie sur les sages. Ils ont la capacité de calmer les esprits et de rappeler à tous l'importance de l'harmonie communautaire* ». De leur côté aussi, le président du CVGFR lors du focus groupe sur cette question s'explique : « *l'expérience et la sagesse des anciens sont un atout inestimable lorsque des tensions liées à la propriété foncière surgissent. Leur rôle dans la médiation aide à maintenir la cohésion et à prévenir la violence* ». En somme, les sages sont des acteurs clés dans la résolution des conflits fonciers liés à la délimitation des territoires villageois. Leur rôle en tant que médiateurs neutres, leur sagesse, leur statut élevé et leur connaissance des traditions locales contribuent à favoriser la paix et la cohésion au sein de la communauté.

2.1.3. *Les femmes dans la gestion des conflits entre les villages*

Les femmes ont souvent une connaissance intime des terres et des ressources naturelles de leur communauté, car elles sont souvent responsables de la gestion quotidienne de ces ressources. Leur compréhension des besoins et des préoccupations locales peut contribuer à des solutions plus durables. Sur la question de la place de la femme en tant actrice dans la gestion des conflits liés à la DTV le directeur régional de l'agriculture illustre en ces propos : « *Les femmes jouent un rôle crucial dans la préservation de notre environnement local. Elles ont une connaissance profonde des terres et des ressources naturelles, ce qui les rend essentielles pour trouver des solutions durables* ». Ensuite renchérit pour finir son intervention sur la question en disant : « *Les femmes sont souvent les gardiennes silencieuses de nos terres et de nos ressources naturelles. Leurs compétences en gestion peuvent guider vers des solutions plus respectueuses dans la résolution des conflits* ». Pour le sous-directeur du ministère de l'agriculture dans ladite région, il estime que : « *La connexion intime des femmes avec les terres en milieu rural et les ressources naturelles les place en première ligne même pour promouvoir des solutions durables surtout dans la délimitation des terres. Leur compréhension des besoins locaux est la clé du succès pour atténuer les tensions qui opposent les communautés autour des problèmes de limites entre les villages* ».

Les connaissances approfondies des femmes par rapport aux ressources, acquises par leur responsabilité quotidienne, leur permet de comprendre les besoins locaux et les préoccupations. Cette compréhension joue un rôle important dans la création de solutions durables pour la préservation et la

gestion efficace de ces ressources et même dans tous ce qui est lié aux conflits fonciers ruraux.

L'inclusion des femmes dans les organes de prise de décision au niveau local et communautaire est essentielle pour garantir que leurs voix soient entendues et prises en compte dans la gestion des terres et des ressources. Cela se manifeste même dans le bureau du CVGFR de Yaoudé par la présence d'une femme dans le bureau et elle appuie ces idées par ces propos : « *Nous femmes, si nous sommes inclue dans les organes de prise de décision au niveau local et communautaire cela est essentielle. Cela garantit que nos voix sont entendues et prises en compte dans la gestion des terres et des ressources et aussi dans le règlement des conflits fonciers. Tu vois quand le problème de limite s'est posé entre nous et nos voisins, moi-même, j'ai mobilisé des femmes d'ici pour qu'on puisse appuyer nos maris et les sages pour trouver un terrain d'entente tu vois...* ». Autrement dit, l'implication des femmes dans la gestion des conflits fonciers liés à la délimitation des territoires villageois est cruciale pour promouvoir la paix, la justice et la durabilité. Leur connaissance de l'histoire sociale des familles, leurs compétences en communication et leur engagement communautaire font d'elles des acteurs clés dans la recherche de solutions équitables et durables à ces conflits.

2.1.4. Les jeunes dans le processus de règlement des conflits

Les jeunes jouent un rôle essentiel dans l'éducation et la sensibilisation de la communauté aux droits fonciers, aux lois et aux processus de résolution des conflits. Ils peuvent organiser des séances d'information. Dans les propos recueillis auprès du président des jeunes Yaoudé, il articule ces propos en ces termes : « *Les jeunes ont joué un rôle essentiel dans la*

sensibilisation de la communauté sur les droits fonciers et le règlement de ce qui nous opposait ici quand le problème a commencé. Nous avions été capables d'organiser des séances d'information dans le tout le village pour faire comprendre aux autres qu'il ne vaut pas la peine de prendre des machettes l'un contre l'autre vu que nous avons des sœurs qui sont mariées là-bas inversement aussi et en plus c'est dans ce village même qu'on va faire nos marchés tu vois un peu ». De l'autre côté, le président des jeunes de Goya 1 lui, il s'exprime en ces termes : « Il était impératif pour nous en tant que jeunes de mobiliser les autres jeunes pour qu'ils contribuent activement à la sensibilisation de la communauté sur les processus de résolution de ce conflit qui nous divisait ». Les jeunes doivent être reconnus comme des acteurs importants dans la gestion des conflits fonciers et être inclus dans les processus de prise de décision à tous les niveaux, des communautés locales aux gouvernements nationaux.

Sur cette thématique, lors de l'interview avec un responsable des opérateurs techniques il affirme : « les jeunes sont des acteurs incontournables dans la résolution des conflits fonciers. Leur inclusion dans les mécanismes de décision à tous les échelons, des communautés locales, est une nécessité. Pour vous expliquer plus clairement, il faut retenir que lors de nos opérations sur le terrain ici, les jeunes ont été un appui fort pour nous accompagner dans le processus ». La participation des jeunes dans la gestion des conflits fonciers liés à la délimitation des territoires villageois a contribué de manière significative à la résolution pacifique des conflits.

2.2.5 Processus de règlement des conflits dans le cadre de la démarcation des villages

La médiation est un mécanisme efficace de gestion des conflits fonciers liés à la délimitation des territoires villageois. Les conflits fonciers dans les zones rurales sont courants et souvent liés à des questions de frontières entre villages, de droits de propriété, d'accès aux ressources naturelles, de succession.

La médiation joue un rôle crucial pour résoudre ces conflits de manière pacifique et durable. La première étape consiste à identifier toutes les parties prenantes impliquées dans le conflit. Cela peut inclure les villageois, les chefs de village, les autorités locales, les propriétaires fonciers, les agriculteurs, les représentants des communautés allogènes¹. Elle commence par l'action des « sages » du village, les survivants des générations précédentes, qui organisent des réunions de médiation où toutes les parties concernées sont invitées à exprimer les différentes préoccupations, les revendications et les attentes. Les médiateurs veillent à ce que le dialogue soit courtois et constructif. Dans ce processus, l'action villageoise est soutenue par les élus locaux, comme en témoignent les propos des propos de ce notable : « *le maire étant du fils du village, il a été un acteur clé car il a contacté les familles qui étaient concernées c'est-à-dire celles qui avaient leurs parcelles en litige. Ensuite, il a fait appel aux sages des deux villages* ». Le chef de terre du village de Goya 1 souligne également l'implication de l'élu local : « *Le maire a organisé des réunions dans le village où toutes les parties prenantes, je veux dire les familles ont été invitées à discuter ouvertement de leurs préoccupations, leurs revendications* ».

¹ Allogène désigne la catégorie sociale des populations originaires des pays limitrophes à la Côte d'Ivoire.

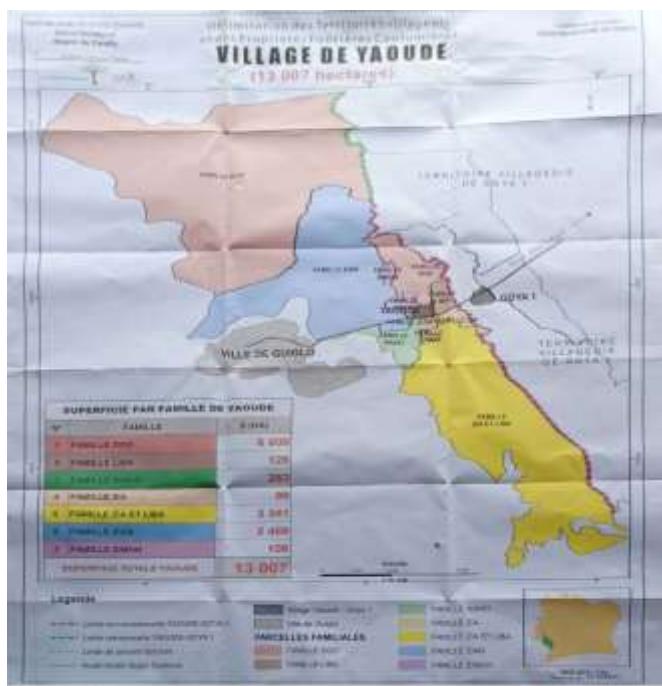
Les échanges ou négociations entre les parties permettent d'obtenir des compromis, des consentements qui sont ensuite consignés dans un Procès-Verbal (PV) de règlement des différends. En effet, les accords verbaux sont formalisés par écrit, avec l'appui des médiateurs et transmis aux autorités administratives locales (l'administration préfectoral et le service déconcentré du ministère de l'agriculture et du développement rural), en spécifiant les termes et les conditions de règlement du conflit. Les propos tenus lors du focus groupe réalisé à Yaoudé sont illustratifs de cette approche : « *Après la réunion ce jour même, devant tout le monde, nous avons rédigé un PV qui a été signé par les représentants de chaque village. Et ce PV de réconciliation a été déposé au Ministère de l'agriculture...* ». La signature effective du PV de règlement du conflit traduit l'accord des parties dans le processus de démarcation des limites physiques entre des parcelles mitoyennes appartenant à différentes familles et entre villages voisins.

Cette étape franchie, les médiateurs continuent de veiller à la mise en œuvre de l'accord sur le terrain afin de s'assurer du respect des engagements par toutes les parties, comme le montrent les propos du porte-parole du Comité Villageois de Gestion Foncière rurale du village : « *Les médiateurs, en tant que tierces parties impartiales, persistent dans leur vigilance pour observer de près et évaluer régulièrement l'exécution de l'accord par toutes les parties impliquées, afin de garantir que chacune d'entre-elles respectent scrupuleusement les engagements qu'elle a pris dans le cadre de cet accord* ». La traduction des accords issus de la médiation en action collective tangible sur le terrain est décisive dans les mécanismes de gestion des conflits en ce sens que l'internalisation des ententes, des constructions sociales (Berger et Luckmann,

2012) nouvelles permettent de prévenir d'éventuels conflits qui pourraient renaître.

A Yaoudé, ce processus a abouti à la réalisation de la cartographie des patrimoines fonciers familiaux et de démarquer les limites foncières avec le village voisin de Goya 1 (cf. carte n°2, infra).

Carte n°2. Délimitation des territoires villageois



Source. Enquête de terrain.

La médiation offre plusieurs avantages dans la gestion des conflits fonciers liés à la délimitation des territoires villageois. Elle favorise la participation des parties prenantes, permet des

solutions construites par les acteurs locaux tout en réduisant les coûts et les délais associés aux procédures judiciaires.

Les réunions formelles et informelles facilitent la communication directe entre les parties impliquées dans le conflit pour trouver des solutions aux malentendus ou différends. Elles constituent un cadre où les parties peuvent partager des informations pertinentes sur les droits et devoirs, sur les objectifs du programme national de délimitation des territoires des villages et d'éclairer à la résolution des différends.

Les réunions permettent également aux parties de négocier des solutions pratiques au conflit afin de contribuer à l'apaisement des tensions dans la société villageoise. Elles conduisent à des compromis des limites territoriales entre villages voisins et à la révision des arrangements fonciers passés afin de produire de nouveaux arrangements qui répondent aux besoins actuels des parties concernées. Les réunions publiques contribuent à renforcer la confiance des parties impliquées dans le processus, en leur permettant de suivre les discussions et les décisions prises, comme l'attestent les propos de ce chef allochtone² : « *La transparence et l'ouverture sont essentielles dans la résolution des conflits. Organiser des réunions publiques signifie que les discussions et les décisions prises sont accessibles au public, ce qui renforce la crédibilité du processus. Cela permet également aux parties concernées de suivre de près les discussions et les décisions, ce qui peut accroître leur confiance dans le processus* ». Il est important de noter que la gestion des conflits fonciers peut être complexe, en particulier lorsqu'elle implique des enjeux historiques, culturels et économiques. Les

² Allochtone désigne une personne physique ivoirienne installée en dehors de son territoire culturel d'origine.

réunions ne sont qu'un élément d'un processus plus large de résolution des conflits et de reconstruction des liens sociaux.

3. Discussion et conclusion

Le choix des acteurs dans la gestion des conflits est un élément important dans le processus de résolution d'un conflit. Dans cette étude, les acteurs identifiés sont les grandes familles, les personnes ayant un statut de « sage » dans la communauté, les femmes et les jeunes, les élus locaux, les autorités administratives, notamment le sous-préfet, le directeur départemental de l'agriculture, les élus politiques. Cette pluralité d'acteurs et d'instances ou autorités participent et revendiquent tous une position dans la résolution des conflits liés à la délimitation des territoires villageois. L'étude montre, s'agissant des familles, leur rôle important en tant que gardiennes de la mémoire collective, des connaissances historiques, des us et coutumes au sein de la communauté. Dans ce sens, les médiateurs, dans le cadre de la recherche de compromis sociaux dans la résolution des conflits fonciers en lien avec la délimitation des territoires entre les villages, contribuent à la protection des intérêts des groupes familiaux sur les terres ancestrales. L'étude a permis de montrer également la dynamique de l'action collective des parties prenantes dans la résolution des conflits sur les terres avoisinantes entre villages, et plus particulièrement des personnes ayant le statut social de « sages », gardien des coutumes pour interpréter les normes traditionnelles, pour faciliter les négociations et obtenir des compromis socialement acceptés. Ces derniers, à travers leur connaissance avérée des traditions locales, contribuent à la cohésion intra-communautaire et à la préservation de la paix sociale. Les

femmes quant à elles, à travers leurs connaissances des affaires familiales ont contribué aux processus décisionnels communautaires à travers la sensibilisation de leurs époux, leurs enfants et parents sur la nécessité d'éviter les affrontements violents et de privilégier les voies pacifiques de règlement des différends fonciers.

Plus globalement, les mécanismes de gestion des conflits fonciers ruraux sont des processus ou des systèmes mis en place pour résoudre et prévenir les différends liés à la propriété, à l'utilisation ou à l'accès à la terre dans les zones rurales. Ces mécanismes visent à trouver des solutions équitables et durables aux litiges fonciers, tout en favorisant la stabilité sociale et le développement rural. Ils peuvent inclure des éléments tels que la médiation, l'arbitrage, la réglementation foncière, la sensibilisation communautaire et la mise en place de cadres juridiques appropriés pour administrer la tenure foncière. L'objectif principal étant de garantir les droits fonciers, réduire les conflits et de promouvoir une gestion responsable des ressources foncières dans les régions rurales.

Dans cette contribution, les mécanismes de gestion des conflits sont relatifs à la médiation, aux réunions, à la sensibilisation des parties concernées. La médiation a permis de faciliter des réunions participatives et constructives, de rédiger des accords formels et de veiller à leur mise en œuvre effective. Elle a favorisé une participation active des parties impliquées ce qui a contribué à la construction de solutions locales aux conflits tout en réduisant le coût social du conflit. De même, les réunions multi-acteurs ont joué un rôle déterminant en permettant le dialogue direct entre les parties, l'échange d'informations appropriées sur les droits fonciers, l'opération de délimitation et la négociation de solutions admises par tous.

La transparence des réunions publiques a renforcé la confiance des parties concernées dans le processus de résolution des conflits, dans un contexte marqué par la complexité et la sensibilité des problèmes fonciers, en particulier lorsque des enjeux historiques, culturels, économiques et politiques sont imbriqués.

Dans ce processus de médiation, la compétence, l'équité et l'impartialité constituent des valeurs cardinales pour garantir les droits de toutes les parties et le succès de la conciliation. Ces résultats corroborent ceux de D. Hadrien (2020) pour qui l'organisation des réunions communautaires permet de faciliter un dialogue constructif entre les acteurs en conflits. Une contribution majeure de cette étude est d'avoir montré le rôle « non-violent » joué par les jeunes du village de Yaoude dans le processus de construction sociale des accords, des ententes nouvelles, une condition nécessaire pour la reconnaissance sociale des droits sur les terres familiales et par-delà des limites entre différents espaces territoriaux villageois. Ce résultat contraste avec les conclusions de plusieurs travaux qui montrent, dans le contexte ivoirien, le rôle violent des jeunes et des associations de jeunesse dans l'arène sociale, dans la manifestation des conflits fonciers intra-villageois et inter-ethniques dans l'Ouest ivoirien (Chauveau et al, 2012 ; Montaz, 2020). Notre contribution insiste au contraire sur le rôle important des jeunes dans la sensibilisation des acteurs en conflits à l'effet de privilégier les négociations comme le moyen approprié pour le règlement des différends fonciers inter-villages. Cette posture « pacifiste » des jeunes peut s'interpréter plus globalement en rapport avec les traumatismes subis par les communautés rurales dans cette partie de la Côte d'Ivoire, suite à la crise post-électorale de 2010 qui a occasionné des milliers de morts, des déplacements

massifs de populations et la volonté collective des acteurs villageois de résoudre leurs différends par des voies pacifiques.

Bibliographie

- ABBOTT Andrew, 2016. *Processual sociology*, University Of Chicago Press, Chicago
- BERGER Peter L., LUCKMANN Thomas, 1966. *The social construction of reality*: A treatise in the sociology of knowledge, Anchor
- MACHOZI Catherine, BORVE Jacqueline, LONZAMA Jilo Claude, KAHIGWA-BABY Jérémie, TOBIE Aurelien, 2010. *Guide pratique de résolution et prévention des conflits fonciers*, United Kingdom, London
- CHAUVEAU Jean-Pierre, DOZON Jean-Pierre, 1985. « Colonisation, économie de plantation et société civile en Côte d'Ivoire », in Anthropologie et Histoire. Paris, Cahiers ORSTOM, Série Sciences Humaines, 21(1), pp. 63-80
- CHAUVEAU Jean-Pierre, 1998. « La logique des systèmes coutumiers », in Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité, Paris, Karthala, pp. 66-75
- CHAUVEAU Jean-Pierre, BOBO Samuel, KOUASSI Noël, KONE Moussa, KOUAME Georges, 2012. « Milices rurales en Côte d'Ivoire durant le conflit. Reconceptualiser le dispositif milicien », in Sociétés en guerres. Ethnographies des mobilisations violentes, Paris, pp. 23-55
- CHAUVEAU Jean-Pierre, 2000. « La question foncière en Côte d'Ivoire et le coup d'Etat. Ou : comment remettre à zéro le compteur de l'histoire », in IIED, London
- COLIN Jean-Philippe, KOUAME Georges, SORO Marcelline, 2007. « Outside the autochton-migrant configuration : access

to land, land conflict and inter-ethnic relationships in a former pioneer area of lower Côte d'Ivoire », in *Journal of Modern African Studies* n°45, Cambridge University Press, London, pp. 33-59

COULIBALY Amara, 2003. *Gestion des conflits fonciers dans le nord ivoirien: droits, autorités et procédures de règlement des conflits*, Université Alassane Ouattara, Bouaké

MONTAZ Léo, 2020. « Dynamique des pouvoirs en pays bété, Côte d'Ivoire », in *Mobilités, conflits fonciers et jeunesse, Revue Internationale des études de développement* n°243, Sorbonne, Paris, pp. 175-197

ROBERTO Hadrien Di, 2020. *Les conflits fonciers et leur résolution à l'échelle locale dans un contexte de marchandisation. Une étude de cas dans les hautes terres à Madagascar*, Collection recherche de l'IRD, Paris

HERRERA Adriana, GUGLIELMA Maria da Passano, 2007. « *Gestion Alternative des conflits fonciers* », FAO, Rome.